

OFFICE DES CAFES INDIGENES
DU RUANDA-URUNDI

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : OCIRU

Banque du Congo Belge : C. Ct. 823

Banque Belge d'Afrique : C. Ct. 130

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Ruhengeri *clamer*

No 1209/Exportation café.

Usumbura, le 4 juin, 1947.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un avis concernant l'obtention des licences d'exportation de café, avis que nous vous prions de bien vouloir afficher au bureau du Territoire.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur de l'OCIRU,
L. MICHEL

[Signature]

RUHENGERI



22804

Kayabo
deux copies
10 Hys
afficher
faire
chez
1 copie
arriver
1 copie
humbous
M

A V I S
O.C.I.R.U.

Conditions fixées pour l'obtention d'une licence d'exportation à délivrer par l'Office des Cafés Indigènes du Ruanda Urundi, par application de l'Ordonnance Législative n°226/A.E. du 26 août 1945.-

Les conditions et modalités ci-après règlementent l'octroi de la licence de d'exportation délivrée par l'O.C.I.R.U., à partir du 1er juillet, 1947, pour tous les cafés indigènes produits au Ruanda Urundi.

- I.- Tous les cafés indigènes du Ruanda Urundi destinés à l'exportation doivent être présentés, pour examen par le personnel de contrôle, dans les locaux de l'OCIRU à Usumbura.
- II.- Les lots de café présentés devront être de qualité homogène et être emballés en sacs pesant 60 Kg. net si l'emballage est constitué de sacs simples, 60 ou 80 Kgs. net si l'emballage est constitué de sacs doubles.-
- III.- Les lots de cafés verts marchands et de brisures de cafés verts marchands, destinés à l'exportation, doivent être entreposés dans les locaux de l'OCIRU pour être l'objet d'un classement par " types " complété d'une description du produit.- L'examen des ces cafés aura lieu pas sondage des sacs suivant la méthode standard d'échantillonnage.
Pour chaque lot de café examiné l'OCIRU délivrera à l'exportateur un certificat de qualité et de pesée ainsi qu'un ou plusieurs échantillons en sacs plombés. Un échantillon sera conservé pendant un an à l'OCIRU pour référence ultérieure éventuelle.
Dans les conflits survenant entre acheteurs et vendeurs la responsabilité de l'OCIRU ne pourra être mise en cause du fait de l'exercice du certificat de qualité qu'il aurait délivré, l'Office n'intervenant qu'à titre d'expert.
A la diligence de l'OCIRU et à la demande expresse de l'exportateur, au avec son accord un échantillon de 80 grammes et une copie du certificat, seront ~~renvoyés~~ envoyés par avion, à l'acheteur ou candidat-acheteur de chaque lot de café examiné.
- IV.- Le marquage des sacs se fera comme suit :
Les sacs devront porter, en lettres d'au moins cinq centimètres, sur une des faces du sac :
A.- la mention du nom de la Société ou du commerçant expéditeur du café indigène.
B.- " Brisures " pour les cafés verts contenant plus de 6 % de brisures ou déchets.
Sur l'autre face des sacs l'OCIRU ajoutera la marque distinctive du type et le N° du certificat de qualité et de pesée auxquels se rapporte le lot.
- V.- Le coût de la licence d'exportation, fixé par voie d'ordonnance, est perçu par l'Office avant la délivrance du document.
- VI. L'OCIRU délivrera sur demande, aux personnes quittant la Colonie, une licence d'exportation pour les lots individuels de café Arabica indigène ne dépassant pas quatrevingt Kgs. sans qu'il soit nécessaire de soumettre la marchandise au contrôle de qualité.-
- VII. Le présent avis remplace et annule le précédent.

L'O.C.I.R.U.

L'expérience acquise au cours de la campagne précédente permet d'affirmer d'une façon certaine que:

- à Ruhengeri, la cadence d'un marché par semaine, à savoir le lundi, suffit amplement, vu les faibles apports de café, comparativement à ceux de la BASE, par exemple (Territoire de Biumba).

Juillet 1946 : 2.526 Kcs
Août 1946 : 9.147 Kcs
septembre : 4.341,5 Kcs

16.014,5 Kcs

BASE : 50 tonnes.-
=====

(voir lettres n° 844/Agri Café, du 3.9.46 et n° 887/Agri Café, du 16.9.46.-)

- à Kivuruga: - Je propose un marché par mois, le même jour que le marché de bétail (si il est maintenu) pour minimiser ces longs déplacements (51 km. A.R.)

- à Busogo: - Ce centre commercial est composé de quelques représentants des magasins de Ruhengeri. Se trouvant situé sur la route reliant Ruhengeri à Kisenyi, où le trafic est assez important, il serait intéressant d'y faire un marché par semaine, à savoir le jeudi, tout au moins au début, afin de s'assurer si l'emplacement favorable de ce centre n'aurait pas quelque influence sur l'apport de café, dès lors facilement transportable.-

- à Mbulamuturo: - Pour ce qui est du centre commercial de cet endroit, où se trouve un représentant de la SHUN seulement, il ne sied pas d'y faire un marché contre à toutes fins d'éviter, autant que possible, de favoriser l'un ou l'autre commerçant.-

EN RESUME: Ruhengeri: tous les lundis
Kivuruga: 1 marché mensuel avec marché bétail.
Busogo: tous les jeudis.-

L'Administrateur Territorial, STEVENS, A.

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I . -